

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITÉS VÉLO CNAV

14 rue Scandicci93508 Pantin Cedex

Tél.: 01 49 42 23 19

Fax: 01 49 42 23 60

activites@fsgt.org

f FSGTsportpopulaire t FSGTofficiel

Note aux commissions vélo

Dans le cadre du développement des activités du vélo, lors de la réunion de la commission nationale des activités du vélo qui a eu lieu le 7 mars 2020, il a été décidé d'ouvrir une nouvelle catégorie des écoles de vélo.

- La catégorie PUCERON

Catégorie ouverte aux enfants qui posséderont une licence <u>Découverte</u> née en 2016 et 2017.

De même à cette réunion du CNAV, il a été décidé que le 1^{er} critérium draisienne du national F.S.G.T. des Écoles de Vélo 2020 aura lieu au fédéral route à Saint Chinian les 4 et 5 juillet 2020.

Les engagements sont gratuits, ils seront validés par le comité d'appartenance.

Un règlement a été mis en place à lire ci-dessous.

Ce règlement n'est toutefois pas figé, il peut évoluer suivant le déroulement des épreuves de ce critérium.

Un règlement de base sera inclus dans le règlement national après ce fédéral.

Ce règlement a été établi par Sylvie Creuzenet en collaboration avec Jacques Woifflard.

Exemple de type de draisienne











Règlement du 1^{er} Critérium Draisienne Du National F.S.G.T. Des Écoles de Vélo 2020



1

Préambule:

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

La responsable de l'épreuve est : Sylvie CREUZENET

Qualification:

Ce Critérium est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la **licence d'accueil** a été validée avant le 01 mai 2020, répartis dans la catégorie d'âge suivante :

- Pucerons G / F né(e) s en 2016
- Pucerons G / F né(e) s en 2017

Ce Critérium se disputera en INDIVIDUEL et n'est pas limité.

<u>LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 1 JUIN 2020</u> (cachet de la poste ou date et heure de l'envoi email faisant foi).

Tarif d'engagement: Gratuit

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. Pas d'engagements de club.

Matériel:

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route.

Samedi Jeux d'adresse - 3 parcours

<u>Dimanche</u> **Route (course direct sprint)** - 50 mètres Maxi

Épreuve d'adresse :

1) **Principe :** Épreuve individuelle et chronométrée.

Pas de pénalités.

Le temps total réalisé déterminera la place sur la ligne de départ du dimanche.

- Jeux n° 2 bis : passage étroit courbe modifié (écart mini 50 cm et rayon 1,20 m)
- Jeux n° 9 : slalom piquets (écart 1,20 m)
- Jeux n° 17 bis : simple huit (écart 1,20 à 2 m)

2) Reconnaissance des parcours jeux d'adresse:

- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les participants et les responsables de chaque équipe. Reconnaissance à pied.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment là.

Route:

Épreuve en groupe et par catégorie d'âge garçons/filles sans partie neutralisée.

Récompense :

Une médaille à tous les participants et friandises.

Le samedi après l'épreuve d'adresse il sera servi un goûter.

Discipline:

Tout(e) participant (e) engagé (e) sera soumis au respect du règlement du Critérium.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs critérium de draisienne et/ou au critérium des écoles de vélo.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement:

Le classement s'obtiendra par le classement de l'épreuve route.

Réclamation:

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de Scandicci 93508 PANTIN CEDEX

Epreuve individuelle et chronométrée :

